La manière des grands-remoulers qui prêtent un concours si peu estimable dans le palais des Arts libéraux.

MM. les industriels et commerçants qui par vanité, ou vivés par des dames, pourront y se porter dans les bureaux de l'Exposition, chemin de Mare.

Bureau de Bienfaisance (*Séance du 21 mars 1902*). — On nous communique le renseignement :

« La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance ayant eu connaissance d'un placard apposé en ville au sujet de décisions que certaines sont prises à interpréter inexactement et avec malice par de malveillances qui de perfidie,

« Vient déclarer :

« 1° Que les minimes rectifications opérées par elle, lors de son avant dernière assemblée, dans les secours attribués à des ouvriers sans travail, ont été uniquement inspirées par l'obligation où elle se trouve d'appliquer le Règlement ;

« Que tous les pères de famille privés de travail sont traités sur le pied d'égalité et touchent des secours en rapport avec l'importance numérique de leur famille, en tenant compte des ressources qu'on leur connaît.

« Elle n'a pas besoin d'ajouter que le mérite de la ville est complètement étranger aux décisions prises par l'assemblée des administrateurs et que jamais ceux-ci n'ont usé d'influence ou ouvriers que les conflits du travail réduisent à solliciter leur assistance.

« Elle s'en rapporte à l'honnêteté et au bon sens des habitants pour faire justice d'aussi odieuses allégations.

La commission administrative.

Concours photographique. — Dans les séances du mercredi 19 mars, l'Association pratique de photographie a rapporté que son concours de mi-carême (scène de carnaval ou portrait en costume) sera clôturé le 1er avril prochain. Elle a, de plus, institué un nouveau concours entre tous les amateurs. Sujet : Vues prises aux courses de Lille. Clôture le 31 octobre 1902. Tous les formats seront admis. Récompenses : un appareil à main, un porte-bagage pour bicyclette, médailles, mentions, etc.

Une grève d'ouvriers terrassiers

Des ouvriers terrassiers employés tant à la construction des lignes électriques de la rue Nationale, qu'à la réfection des lignes de tramways de Wambrechies, se sont mis hier en grève ostensiblement une augmentation à l'Entrepreneur, de 10 centimes par heure de travail.

Les délégués partis de l'Hôtel du syndicat, se sont rendus chez le directeur. Le directeur étant absent, ils ont été mis par l'entremise du sous-directeur, en rapport avec le chef de chantier, qui a déclaré que tous les ouvriers ayant quitté le travail seraient congédiés. On attendra pour régler définitivement ce conflit, le retour de l'inspecteur des travaux, qui se trouve actuellement à Valenciennes.

Visite nocturne. — Des malfaiteurs restés inconnus, ont dans la nuit de jeudi à vendredi, pénétré dans l'habitation de M. Castelin, fabricant d'appareils à gaz, rue des Bouchers, cour du Mulet.

A l'aide d'une échelle dérobée dans une cour voisine, les visiteurs nocturnes ont atteint une fenêtre du premier étage et après avoir brisé une vitre ont du descendre au rez-de-chaussée.

Ils visitaient les bureaux, lorsqu'ils furent dérangés dans leur petit travail par des habitants de la cour qui rentraient, et durent prendre la fuite.

M. Quentier, commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une enquête.

Un monsieur très recherché. — La police du 1e arrondissement recherche un sieur Emile Vanderdonck, âgé de 24 ans, tailleur d'habits, rue Ste-Catherine, cour des Coopératives, 2. Cet individu est soupçonné d'avoir de différents objets estimés 107 francs et d'une somme de 60 francs, au préjudice de Mme Lemoine, marchande d'engrains, rue Canteleux, 8.

Rapprochés. — Le sieur Despres, recherché par la police à la suite des brutalités commises sur son épouse, Valérie Minne, décédée, a été trouvé hier matin à l'hôtel St-Sauveur, pour ce fait, à été mis hier matin en état d'arrestation.

Le corps a été déposé au parquet pour coups et blessures et vagabondage spécial.

Chevaux emballés. — Hier matin, vers 11 heures, une voiture attelée de deux chevaux, appartenant à M. Crépy, 10, place aux Bleuets, se trouvait en stationnement rue du Bois-Sauvy. Tout à coup les chevaux prirent peur et filèrent vente à terre, droit devant eux.

Un accident était à craindre, lorsque rue de Tournai, un courageux citoyen, M. Bengue, conducteur à la compagnie des tramways, se jeta à la tête des deux animaux affolés, et fut assez heureux pour les arrêter.

Nos félicitations à M. Bengue.

Acte de probité. — M. Sauvel, facteur des postes, a trouvé, vendredi matin, place du Théâtre, une montre en argent qu'il s'est empressé de déposer au commissariat de police du 1er arrondissement, où son propriétaire est venu la réclamer.

Bonne foi. — Le sieur Henri Roos, âgé de 48 ans, demeurant rue du Pôle-Nord, cité Dumont, 7, a été gratifié d'un procès-verbal pour blessure par imprudence faite à Mlle Germaine Boisgey, âgée de 15 ans, dont les parents habitent la même cité.

LE NORD

Augmentation de la Côte mobilière

A HELLEMMES

Les contributions mobilières de la ville d'Hellemmes, sont encore en augmentation. Franchement c'est à se demander où cette marche ascendante s'arrêtera.

Si cet état de choses continue, il n'y aura plus possibilité, dans quelques années, d'y habiter.

A qui incombe cette constante augmentation de la contribution mobilière ?

Est-ce la faute des représentants ou de l'administration municipale ?

Pourquoi, dans ces années, la construction des nouvelles habitations est presque nulle ; donc, il ne peut y avoir augmentation dans le contingent départemental.

Alors c'est donc qu'on a éliminé certains contribuables sous un prétexte quelconque ?

Car la population et la construction restant stationnaires, la part-rétributive du contingent départemental doit être la même.

Nous ne demandons pas mieux que de payer, mais que ce soit au moins juste et équitable.

Certains conseillers municipaux feraient bien, vis-à-vis de cette augmentation provient du fait du traitement du commissaire de police !

On en connaît dans cet quartier, qui, le plus souvent ignorant et ou ils veulent se moquer des gens.

En effet, avant que le commissaire ne fut à Hellemmes, il y avait un employé à la mairie pour remplir les fonctions d'adjoint à l'officier judiciaire, en outre, entre parenthèses, nécessitait assez de besogne.

Le commissaire de police étant installé, cet employé devait limiter à la mairie, et comme cet employé est aux appointements de 2.300 francs par an, tandis que le commissaire touche 1500 fr. plus 300 fr. frais de bureau, c'est donc une économie annuelle de 500 fr. que l'administration municipale devrait faire.

Et second lieu : le traitement du commissaire est comme les gardes, est payé au budget dans les recettes ordinaires par une imposition de centimes additionnels ; concordant avec les emplois des dépenses ordinaires.

Donc, les conseillers qui prétendent que l'augmentation des côtes mobilières a pour cause le traitement du commissaire de police, commettent une erreur ; et, par suite, laissent supposer qu'ils sont complètement ignorants des affaires municipales.

Pour en revenir à cette augmentation constante de la contribution mobilière, il serait à souhaiter que cet impôt injuste soit aboli ; car il n'est rien moins que vexatoire et injuste.

Ex. effet un ménage composé du père, de la mère et de 3 enfants dont une fille, ne peut se loger à moins de 20 francs. Donc il sera toujours compris dans les contributions.

Dans ce cas, cet impôt coûte au ménage sans-enfant avec un seul enfant peut facilement se loger dans des maisons à 16 ou 17 fr. Ceui-ci ne paiera jamais ! Est ce juste ? ?

Mais puisque l'impôt sur le revenu n'est pas encore voté, il faut donc que nous subissions la loi telle qu'elle est.

C'est pourquoi nous demandons qu'elle soit appliquée d'une manière plus juste et plus rationnelle.

Peut-on admettre que pour un loyer variant de 20 à 35 fr., on puisse payer 28 à 35 fr. de côte mobilière ?

Nous recommandons qui grand nombre ne peuvent pas se compris dans le répartition, mais il serait bien de même que pour des considérations électorales n'entrent pas en ligne de compte en cette circonstance.

Pour cela nous demandons qu'elle soit remplir son rôle avec impartialité et abnégation ; mais nous pouvons supposer que ces deux qualités font complètement défaut à nos conseillers à Hellemmes.

Dans tous les cas, cette situation est très alarmante pour l'avenir de notre localité ; et nous supposons avec plaisir une diminution de la part rétributive de la commune d'Hellemmes dans le contingent départemental.

Puisque M. Kreps, notre conseiller d'arrondissement, semble s'en désintéresser, nous croyons qu'il serait naturel que M. le Préfet prenne en considération la réclamation et la protestation des contribuables de la ville d'Hellemmes, dont le budget, établis très sévère, a subi progressivement de 35.800 fr. à 84.000 francs !!!

Pour un groupe de contribuables,

Un vieux républicain.

Le drame de Mons-en-Barœul

Nos lecteurs savent que le malheureux Allinck, le mendiant inoffensif de sa femme, avait été laissé en liberté provisoire.

Le Parquet vient de décider, en présence des circonstances dans lesquelles le drame s'est produit de ne point poursuivre le malheureux doux pour homicide involontaire.

Cette juste mesure sera bien accueillie par les habitants de Mons-en-Barœul.

Commencement d'incendie à La Madeleine

Jeudi, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Achille Plamont, à Berkem, dans le grenier.

Ce commencement d'incendie, provoqué par un vice de construction, fut éteint au bout d'une demi-heure. Dégâts peu importants.

ARMENTIERES

Messager volé. — Vendredi, dans la matinée, on a volé à M. Tulou, messager de Nieppe à Armentières, trois kilogrammes de chocolat et un paquet contenant une somme destinée par Mme Pollet, femme du Maire de Nieppe, à un teinturier-légrisseur de la rue de Lille à Armentières. M. Vandorme.

Effervescence à Houplines

Deux manifestations assez bruyantes ont eu lieu vendredi devant le bistaqe Villard, à Houplines, à la limite des agglomérations d'Armentières et d'Houplines.

Il paraît que six ouvriers de nationalité belge auraient consenti à conduire chacun deux voitures de trois mètres de large, aide-d'un appareil avec une rapidité double de celle prise par eux sur le prix de façon du tarif d'Armentières.

Les camarades des ouvriers protestèrent, très nombreux, au moment du déjeuner.

A une heure du quart, environ 4 à 500 manifestants, ouvriers des tissage Villard, Dutrot, Chas, *Dutilleul se sont réunis devant le tissage Villard.*

Un service d'ordre dirigé par M. le commissaire Jenot fut organisé.

Il n'y a eu aucun incident sérieux. On annonce que le calme est rétabli dans la commune d'Armentières et d'Houplines ou seres pas mis en vigueur.

DOUAI

Nouvelles Associations. — Trois nouvelles associations viennent de se constituer à Douai : le *Club Colombophile*, la Fanfare ouvrière et les France Douaniers douaisiens.

Les Marchés. — A partir de fer avril les marchés auront lieu aux heures suivantes :

Marché aux veaux et aux bestiaux, 8 heures et demie au lieu de 9 heures.

Marché aux porcs, 9 heures.

Enquête. — Un arrêté municipal annonce que le cahier relatif au projet d'aménagement de 20 ares 37 de terrain sis à Sainte-Noble, par la commission des hospices, sera déposé en ville jusqu'au 25 mars courant. Le lendemain 26, à l'Hôtel-de-Ville, salle des commissions, il sera procédé à une enquête sur ledit projet par M. Benet, commissaire-enquêteur, désigné par M. le sous-préfet de Douai.

L'affaire de Waziers

Nous avons dit hier que le parquet de Douai avait lancé un mandat d'amener contre l'ouvrier mineur Dernoncourt, soupçonné d'être l'auteur de l'agression commise à Waziers, sur Mlle Marie Robin.

Hier, vendredi, Dernoncourt s'est constitué prisonnier au Palais-de-Justice. Il proteste énergiquement de son innocence et dit avoir travaillé à Hénin-Liétard pendant toute la journée du jeudi ; le soir, il est rentré à son auberge qu'il n'a pas quitée.

Son alibi va être vérifié.

Dans l'après-midi d'hier, Dernoncourt a été confronté au Palais-de-Justice avec plusieurs témoins.

CUINCY. — Un fait brûlant actuellement sur l'Ouest-Sud-Ouest, sous le nom de cyclone de M. Dhoop, mérite, à autre une fonte nombreuse à la mairie. M. Wiart, maire-adjoint, a fait une conférence au Cinématographe de la Loire Gerpain, adjoint, a parlé sur Madagascar.

Ensuite eut lieu une intéressante succession de chiffres, mais non moins pénible, s'opère vigoureusement par l'assistance.

Un nouveau spectacle est dû aux jeunes Ballistes Achille Quesnoy-Charles, Bonnour Alfred, Molet Louis, Wiart Cyrille, Mitermite François, Dupas Albert et autres à Mlle Alphalie.

SIN-LE-NOBLE. — Dimanche 23 mars, l'A. A. des A. élèves des écoles publiques offrira, sous la présidence de M. Wismot, une séance de cinématographie à la salle centrale dans la salle Marin. Le prix des places pour les personnes étrangères à l'A. est fixé à 0 fr. 75.

BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES. — Samedi soir vers 10 heures, un incendie se déclarait au Cinéma Combattants de 1870-71, office à ses membres. Ce banquet avait lieu chez M. Marchand, secrétaire de la société et à cette occasion, M. Cardon, député, président, assistait à sa gauche M. Durand, maire de la commune.

A dessert, M. Tollenaère, président de la société, remercia en quelques mots simples M. Cardon, qu'avec beaucoup de peine, il avait pu amener, puis il rappelle en termes émus, le rembis souvenir de la terrible guerre. M. Cardon répond avec éloquence et fait l'éloge de notre armée républicaine.

Puis, M. Guistain, vice-président rappelle le dévouement avec lequel M. Tollenaère préside la société.

M. Brulier, au nom des doyens de la société parle en termes de mérite qui sont disparus depuis la fondation de la société.

Pour continuer sont venues les chansons : la fête s'est terminée assez tard dans la bonne et vive amitié et l'on s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine.

VALENCIENNES

Le Conseil de révision. — Vendredi les opérations se sont continuées par le canton de Valenciennes-Nord.

Elles ont été présidées par M. Grand, conseiller de préfecture.

Les conseillers généraux et d'arrondissement étaient MM. les docteurs Cesar Siron et F. Lepez.

Les autres membres de la commission et les autres personnes officielles étaient les mêmes que la veille.

VIOLENT INCENDIE

50.000 fr. de dégâts

Dans la nuit de jeudi à vendredi, à minuit dix de grandes lueurs embrasant l'horizon, ainsi que les voilées réitérées du tocsin s'échapsant de la Tour de Saint-Géry attiraient nos concitoyens dans la direction d'Anzin.

Quel des Mines un vaste bâtiment à usage de magasin, construit en bois, long de 30 mètres et large de 12 mètres, et appartenant à M. Canquetous-Branard entrepreneur, flambait.

Le feu avait été aperçu un peu avant minuit par M. Gonnier, chef d'huissier, qui revenait de la soirée de la Société lyrique et dramatique. Déjà de courtes flammes couraient sur toute la longueur du toit. M. Gontier frappa à la porte de Mme Dhomer, qui, sans perdre une minute activait au magasin incendié ; cette dame éveilla ses enfants et démenagea ledriement son mobilier.

Déjà, l'alarme était donnée ; des voisins, des passants accoururent, le tocsin sonnait, et un quart d'heure après, un premier groupe de pompiers d'Anzin venait prêter de nouveaux

La Salle Watteau, — arrivaient aux pas gymnastique avec leur matériel, ils furent bientôt rejoints par leurs collègues et un secours d'urgentsyeur rapidement, d'autant plus que l'immeuble est situé à trois mètres à peine du canal.

Au moment, la mobile du bâtiment était déjà en flammes ; la toiture couverte en pannes s'effondrait avec des crépitements sinistres, tandis que la grande quantité de bois de sapin de 10 en 6 dans le magasin fournissait un aliment facile à l'incendie.

Bientôt plusieurs fortes détonations se firent entendre ; c'étaient quelques cartouches de cartouches de cynégétique qui éclataient, sans causer aucune chose qu'une vive émotion dans la foule qui stationnait.

Les pompiers continuaient à combattre le feu avec courage, mais il était de toute évidence que leurs efforts seraient vains et que le magasin devait être la proie des flammes.

Le spectacle en moment était grandiose ; de longues flèches rougeâtres s'élançaient vers le ciel, et, traversant dans l'eau enamorée du canal, les silhouettes noircies des pompiers se détachaient au sommet de l'immeuble voisin ; de grandes sonores enflammées s'enfondraient avec un bruit sourd, et d'en à toute des gerbes de flammes et des milliers d'étincelles consumé l'illusion d'un vaste feu d'artifice.

Enfin, vers deux heures, l'incendie était circonscrit et éteint ; le magasin, dont la charpente finissait de s'effondrer. Le public se retira, mais les pompiers restèrent pour noyer les décombres. Les dommages provoqués sont quitte le lieu du sinistre que vendredi vers deux heures de l'après-midi.

L'importance des dégâts n'est pas définitivement évaluée ; on les estime à 50.000 francs, tant en mobilier, les marchandises et le matériel, à 50.000 francs, l'y a assurance.

Les causes du sinistre ne sont pas encore déterminées, mais il semble que qu'une imprudence ait pu être commise par un ouvrier. Deux ouvriers seulement étaient rendus au magasin dans l'après-midi.

Les vols en gare

Plusieurs de nos confrères mentent grand bruit autour de vols qui seraient commis à la gare de Valenciennes. Il ne faudrait pourtant pas laisser croire que notre gare est une forêt de Hondy. On ne vole pas en gare de Valenciennes. Il ne convient de parler que des vols commis dans des wagons, en cours de route, à Somain, à la Madeleine, à Germainton ou ailleurs. Et encore est-il important de ces vols ?

Peut-encore parmi les 500 kilogr de cafe venant du Havre, mais 3 kilogs de pain d'épices, 2 nitres de vin, y a-t-il là de quoi crier au voleur sur tous les toits ?

A la vérité, on a dérobé à la gare un bloc de toile, mais à côté de ce larcin de quelque importance, quel était prêt-fait des accidents et de quelques entiers de copier à retirer, d'une brigoutte de charbon qui déjà ont fait courier tant d'encre.

Il conviendrait de mettre un frein au débordement de ces informations sensationnelles sur des vols de quat' sous.

Accident. — Auguste Guillaume, 51 ans, tarnaisier, demeurant à Valenciennes, travaillait à la Nouvelle Tuyauterie, lorsque par suite du déplacement d'une courroie il est la cible droit percée et la poutrine défoncée. M. le docteur Dupuy, appelé à lui donner des soins n'a pu se prononcer sur la gravité de son état.

ANZIN. — Les frères Cazin travaillant au chantier de la Cité des mines d'Anzin ont descendu pour leur avait vu de leur montre, l'une en argent, l'autre en métal.

CHERIN. — Léon Quesn, 45 ans, ancien ouvrier de Pas-de-Calais Anna Dieuze, 24 ans, d'Hérin, qui est arrêté pour vol de charbon sur la terri de la Cie d'Anzin.

SEBOURG. — Le cantonnier Berteaux a fait une chute de malencontreuse qu'il est cassé la jambe en deux cuisses.

CAMBRAI

La cérémonie patriotique annuelle aura lieu dimanche prochain 23 mars. Toutes les sociétés prenant part à cette solennité, se réuniront à onze heures et demie, dans la grande allée de l'Esplanade et, formées sur quatre rangs, se rendront ensuite par les rues de la porte Robert et de la Herse jusqu'à la place d'Armes, où elles arriveront vers midi. Les sociétés musicales la Patriote et l'Harmonie Municipale y joueront alternativement. Après avoir été chercher la Municipalité à l'Hôtel-de-Ville, on ira au monument élevé place Taiers, aux enfants de Cambrai morts pour la Patrie au Cours de l'année terrible. On se rendra ensuite par les rues des Marchés, des Clefs, de la Caille, Sadi Carnot, porte Notre-Dame et Avenue de Valenciennes, au cimetière Saint-Géry, où une couronne sera déposée au nom du Souvenir Français, au nom de toutes les sociétés, au cimetière militaire. Cette année c'est M. Bublot, président de la société des Vétérans des guerres de terre et de mer qui prendra la parole.

AVESNES

Grave accident à Poix

M. Abraham Achille, 24 ans, domestique chez M. Denis, négociant, était monté sur le timonier de la voiture lourdement chargée qu'il conduisait. Le cheval ayant fait un écart Abraham tomba sous cet épaule prise sous la roue de droite.

M. le docteur Duval, a constaté qu'il avait fracturé la clavicule droite. L'état de M. Abraham est très grave.

MAUBEUGE

La foire du 19 mars, grâce à une température très agréable, avait attiré à Maubeuge une foule d'acheteurs, de curieux et de promeneurs.

Les marchés aux chevaux et aux vaches ont été très animés le matin. Les cultivateurs continuent de se plaindre du blé, dont le prix est 11 sous, le grain 13 sous environ. Ce sont des prix de ruine.

Nombreuses étaient les baraques des forains, aux quels les enfants, chacune, cri, qui solicitaient l'attention du public et, par leurs boniments et leurs accoutrements, jetaient dans la foire une note pittoresque.

Un bonneteur a été arrêté et coffré.

JEUMONT. — Dimanche prochain, 23 courant, réunion publique des ouvriers verriers qui ont le désir d'organiser leur syndicat. Ils avaient réclamé la présence de leur député, M. le docteur Defontaine. Celui-ci, qui avait promis d'assister à la conférence syndicale de Saint-Remy-Mal-Bâti, a du décliner leur invitation, en prétexte qu'il désirait de donner une autre fois aux ouvriers verriers le concours de sa parole de député démocrate.

— C'est, nous assure-t-on, Poulet-Gréa de Jeumont, qui a acquis l'honorable garment de gréa dans à Berlaimes l'Abbaye, le long de la route de Soire.

On prête à la Société de Jeumont l'intention de vouloir venir à Berlaimes ? Nous avons bien risque un raccordement reliant la carrière au chemin de fer ; ce serait le début de communication qui a conduit d'abord jusqu'aujourd'hui cette magnifique carrière. Mais de fer ainsi établie aura quatre kilomètres au moins.

DUNKERQUE

Accidents. — Un journalier, Charles Boulcourt a été coupé d'un wagon dans une annexe des Magasins généraux et s'est fracture une côte.

— A bord du vapeur anglais Mouch Verdane, un journalier, Henri Pannequin, a été blessé par un bloc de pelle.

Vol. — Dimanche, Alphonse Tack âgé de 17 ans, a été arrêté sous Alouquinin de vol d'un litre d'alcool.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Automobile et vélo. — M. Combrant, fabricant de voiture à Nouvelle-Orléans, venait à Arras en automobile avec sa femme et son fils. Sur la route de Douai, dans la commune de Vitry, un cycliste, qui rentrait à Douai, a été renversé par la machine, en gare de St Omer.

Le blessé dont l'état est assez grave a été assuré d'urgence à l'hôpital de cette ville.

MÉRICOURT. — Un vol de viande valant 110 fr. a été commis à l'abattoir de cette commune. Les voles MM. Libre et Vanel, bouchers, ont porté plainte.

VAULX-VRAUCOURT. — Un vol de 500 kilogrammes de charbon a été commis dans la succerie de Vaulx.

Les voleurs font partie d'une bande de nomades qui est prise la direction de la Somme.

BÉTHUNE

CARVIN. — M. Guilbert Louis, 42 ans, tisserier chez M. Macquart, au hameau de Gargantella a été entraîné par un éboulement de sable. Il a tombé sur la tête et s'est fait des graves blessures.

Un mineur tué à Bruay

L'ouvrier macon Augustin Lecomte, âgé de 44 ans, était occupé dans une galeries souterraines de la fosse n° 4 bis des mines de Bruay à crenser les assises d'une maçonnerie, lorsqu'un bloc de pierre pesant une trentaine de kilogrammes se détacha du toit d'une hauteur de trois mètres et vint l'atteindre à la tête, lui fracturant le crâne.

La mort fut instantanée.

Ce malheureux laisse une veuve et trois nettes enfants.

SAINT-OMER

Un procès. — Le 20 mars courant, un procès fort intéressant a été plaidé devant le tribunal de notre ville. Il s'agissait de la succession de Mme la vicomtesse de Melun, décédée en 1899 à Boulogne-sur-mer, près de Boulogne.

Les héritiers naturels de la défunte attaquaient son testament, fait en apparence au profit d'étrangers ou de parents plus éloigné, mais en réalité au profit des congrégations religieuses.

Le jugement sera rendu ultérieurement, le ministère public ayant ajourné ses conclusions à trois semaines.

Accident à la gare

En visitant sa machine M. Alcide Leprêtre, domicilié à Arnhéent, employé à la gare de St-Omer, a eu les deux jambes fracture au-dessus du coude.

BOULOGNE-SUR-MER

Parents dénaturés à Marquise

Les époux Brandy, de Marquise, ont comparu à la diriétire correctionnelle de notre ville correctionnel de Boulogne pour coups et sévices graves inferes à leurs jeunes enfants.

Le tribunal après réquisitoire du procureur de la République, a condamné Brandy à 8 mois de prison et sa femme en 15 jours.

Le jugement a prononcé en outre la déchéance paternelle des époux Brandy.

CALAIS

Suicide. — Un vieillard de l'hospice, nommé Raymond Perrin, âgé de 67 ans, a été trouvé pendu hier matin vers 5 heures, dans un appartement voisin de la chambre où il couchait. Remont souffrait d'un cancer à la gorge.

Incendie. — Jeudi vers deux heures un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Vieillard, négociant en matières premières, 51, rue du Temple, le feu a pris naissance au fer étage dans une belle de coton, ensuite à une belle de soie, le commencement d'incendie a dû éteindre à l'aide de quelques seaux d'eau ; les dégâts s'élèvent à la somme de 1800 francs couverts par une assurance.

Accident dans l'avant-port

A moment où le paquebot-poste *Pas-de-Calais* effectuait son départ, le bateau-pêcheur numéro 2357, qui entrait dans l'avant-port eut convoir passer sous l'amarre du vapeur.

Mais cette manœuvre n'étant pas suffisamment sûre, le mât du bateau-pêcheur, le 2357 dans la cheminée et le mât de tape-sul furent abattus.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

FINANCES

Paris, le 21 mars 1902.

Le marché est toujours calme mais assez bien tenu cependant.

Nos Rentes sont meilleures : 3 0/0 à 100.58 et 3.3 1 2 0/0 à 102.10.

Les Rentes étrangères de crédit sont fermes : Crédit foncier 1.018 Comptoir National d'Escompte 570, Crédit Foncier 770, Compagnie Française des Mines 610 ; 115, Sud-Autrichiens 1 0/0 sont du bien à 612 ; on bien va 68 fevier montre que les résultats bénéficiaires au mois et sont élevés à 474.491 fr., bien gérement satisfaisant.

Demain aura lieu l'émission du solde de l'emprunt de 1896 ; au prix d'émission, fait à 92 fr. 50, promet a cette affaire un grand succès.

Dans le compartiment industriel, les Wagons-Lits s'avancent à 503 ; la Dynamite Nobel à 730.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure reste à 96.06 ; 4 0/0 S.-rbs est coté à 96.30. A Bruxelles 3 0/0 99.50, Central et Dividend Nationale Financière 79.50 et 150. Dividende International de Tramways 61.50. Privilégiés Compagnie Industrielle Electricité d'Anvers 68.50. Action Belge-Brésilienne 1.000 Transports 68. Privilégiés et Ordinaire Usines Delin 55.75 et 27.50.

Chemins français stationnaires.

FEUILLETON 103

DÉTRESSE MATERNELLE

Par Henri GERMAIN

DEUXIÈME PARTIE

Quelques instants plus tard, il frappait à la porte de dame Carrol, un peu troublé à l'idée de se retrouver en présence de la fille de Dallebois.

— Qui demandez-vous, monsieur ? interroges Julie qui venait d'ouvrir, et maintenant la porte seulement entr'ouverte.

Il n'avait pas eu le temps de répondre encore qu'une exclamation de surprise partit du fond de la pièce.

Et Madeleine Dallebois s'avança, rougissante, et visiblement contrariée de cette intrusion.

— Monsieur Marcel, fit-elle d'un accent profondément étonné, vous... vous ici ?...

— Oui, mademoiselle, moi qui vous prie instamment de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien.

Madeleine parut hésiter une minute avant de répondre ; l'antipathie qu'elle nourrissait contre Marcel, et que les récents événements n'avaient pu qu'accroître, l'incitait à refuser.

D'autre part, elle pouvait supposer, tant l'arrivée inopinée du jeune homme lui paraissait extraordinaire, que des circonstances très particulières, l'amenaient vers elle ; circonstances qu'elle voulait connaître.

Peut-être s'était-il produit à la ferme des Fresnes ou au château du Roc des faits importants, l'intéressant directement, et Mme de Presles avait-elle dû, en dépit des confidences reçues, choisir son filleul pour émissaire.

Et, tout, monsieur, dit-elle, résolue à pénétrer le motif de cette visite inattendue ; et, d'ailleurs, forte de son amour pour André qui lui semblait comme une sauve-garde vis-à-vis de Marcel.

Elle entendant cela, Julie s'effaça, et lorsque le jeune homme eut fait quelques pas dans la pièce, Madeleine, en remarquant l'expression de surprise mécontente, et peut-être soupçonneuse, empreinte sur les traits de Mme Carrol, s'empressa de le présenter officiellement.

C'était à la fois une excuse et une explication de sa présence, qui devait effacer les doutes ou les soupçons conçus par l'excellente femme.

— Monsieur Marcel, le filleul de Mme la comtesse de Presles, dit-elle cérémonieusement.

Puis au jeune homme, d'un ton pénétré :

— Mesdames Carrol, mes excellentes amies, mes bienfaitrices à Paris ; celles qui m'ont recueillie et sauvée !...

Marcel était profondément, attendit silencieux, *très ému à la seule vue de* Madeleine que ses regards enveloppaient toute, et qu'il trouvait plus belle encore, comme affinée par son séjour à la ville.

— Veuillez entrer par ici, dit la jeune fille en lui montrant du doigt du fond.

Puis elle lui indiqua un siège, en prit un, et réservée, attendit qu'il lui plût de parler le premier.

— Vous devez être très surprise de ma présence à Paris, autant que de ma démarche ? commença le jeune homme, d'un air assez embarrassé.

— En effet, monsieur, je ne pouvais m'y attendre.

— Eh bien, je vais être franc, et vous dire sans détours ce qui m'amène près de vous.

— Parlez, je verrai si je dois vous entendre jusqu'au bout, reparti Madeleine d'un accent froid et digne, presque agressif.

— Oh ! ne craignez rien, continua Marcel, d'une voix douce et plutôt attristée, que la jeune fille ne lui connaissait pas encore ; non, ne craignez rien de moi maintenant.

Je ne viens pas seulement ici, comme vous auriez le droit de le supposer, d'après mes attitudes précédentes et ce qui s'est passé, vous parler d'un amour qui vous déplaît et que j'eus le tort d'exprimer trop brutalement.

— Je vous remercie de l'avouer.

— Oui, ma nature violente, volontaire, me poussait à cet acte, mais j'ai beaucoup changé depuis, vous vous en apercevrez facilement.

Je ne viens pas non plus vous trouver sous le prétexte, facile à imaginer, de vous donner des nouvelles de Mme de Presles, à qui vous avez écrit et qui m'a montré votre lettre.

— Alors, que voulez-vous ?

— Ce que je veux, ce que je désire plutôt, car je n'exige plus, Madeleine, je supplie.

Je voudrais, dis-je, que vous acceptiez l'aide que je viens vous offrir franchement, spontanément, sans aucun calcul d'avenir, sans autre espoir présent que celui de reconquérir votre estime que j'ai perdue si volontairement, sans autre ambition que celle d'apaiser la haine que je crois vous avoir inspirée.

— Vous vous trompez en ce point, monsieur Marcel, je n'ai de haine pour personne, pas même pour vous, qui pourtant êtes la cause de toutes mes souffrances. Et Dieu sait si elles sont cruelles à cette heure !...

— Croyez que j'en souffre pour vous, Madeleine, croyez que le chagrin de vous avoir perdue, peut-être irrémis-iblement, en me causant, à mon tour, une douleur, une douleur dont l'acuité dépasse tout ce que j'ai connu jusqu'alors.

Je voudrais maintenant, au prix de je ne sais quel sacrifice, effacer les larmes que vous versées à cause de moi, sans nul doute ; et votre peine et votre affliction, et la douloureuse et misérable existence que vous avez acceptée par ma faute, pour fuir l'union que je souhaitais, que je voulais, et que je n'ose même plus espérer.

— Mais, fit Madeleine, se redressant fièrement, bien qu'elle se sentit touchée au fond par l'accent vibrant de Marcel, je ne demande, je ne veux, monsieur, à vous moins qu'à tout autre !

— Oh ! je vous en prie, ne me dites plus à présent de ces paroles amères ; pardonnez-moi d'abord ; laissez-moi vous secourir, vivre un peu de votre existence et réparer en partie tout le mal que je vous ai fait.

Ne m'empêchez pas de devenir meilleur, ou moins mauvais ; affiez-moi plutôt de votre ma nature difficile, et c'est moi qui vous devrai une reconnaissance éternelle.

L'accent de sincérité, de repentir ému du jeune homme, frappait à ce point Madeleine que se sentant faiblir, prête à autoriser peut-être un secours dangereux pour son repos, elle voulut brusquer l'entretien pour en finir.

— Tout ceci est inutile, monsieur Marcel, dit-elle en se levant, j'ai assez de courage et de force, surtout pour avoir subir jusqu'au bout la lutte où je me suis engagée.

Et, cette lutte, sachez-le bien, ne peut finir que par mon mariage avec celui qui m'est plus cher que la vie, à qui j'ai juré solennellement d'appartenir, si Dieu cependant ne le rappelle pas à lui.

— Quoi, demanda Marcel vivement, celui que vous aimez en est-il là vraiment ?

— Hélas ! oui, et tout à l'heure, peut-être, je ne verrai plus que son cadavre.

— Pauvre garçon ! dit seulement le jeune homme après quelques minutes tardifs, mais cependant sincères, qui lui procuraient des sensations toutes nouvelles.

— Vous comprenez, reprit Madeleine, qu'il vous est inutile après cela de chercher une rivale.

Allez, monsieur, à chacun sa destinée, la mienne est de souffrir !...

— C'est bien, j'attendrai, répliqua Marcel d'un ton énigmatique, et plutôt comme à répondre à un geste, un geste de pensée qu'aux paroles de la jeune fille.

Mais sachez que, malgré votre défense, je suis absolument résolu maintenant à veiller sur vous, de loin ou de près, je vous suivrai partout, en dépit de votre volonté, vous secourir, s'il en était besoin.

Je pars, puisque vous l'exigez ; mais si jamais vous aviez besoin d'un dévouement, faites appel au mien ; il vous est acquis entièrement, sans aucune restriction ; je vous *effacer jusqu'à la moindre* trace le mal que je vous ai fait...

Eu disant ces mots d'une voix triste, cependant empreinte d'une ardeur contenue, il se leva, fit quelques pas pour sortir, puis au moment de franchir le seuil, il sembla se raviser brusquement.

— Voulez-vous au moins me donner la main ? implora-t-il avec un tel regard dépentant et doux que Madeleine ne put et ne voulut pas résister.

— La voilà, fit-elle tremblante d'émotion, puisiez-vous m'oublier, car je crois maintenant que vous souffrez et, à mon tour, je vous plaint.

Et comme il pressait trop longuement dans les siennes la main qu'elle lui avait tendue, elle se dégagea d'un mouvement soudain.

— Partez, monsieur Marcel, je vous en prie !

— Au revoir, fit-il, car je vous reverrai.

— Adieu ! répondit-elle seulement en le reconduisant.

La porte refermée sur le jeune homme, elle dut donner quelques brèves explications à Mme Carrol pour la bien pénétrer de la vérité, puis elle se mit à table et déjeuna rapidement, impatiente de partir pour l'hôpital.

Elle ne pouvait songer, pour le moment à faire l'analyse du changement étrange constaté chez Marcel... André seul l'occupait, elle ne voulait, elle ne pouvait penser qu'à lui.

Bientôt elle fut prête et, comme le jeudi précédent, Julie Carrol dut l'accompagner. Mais cette fois, les deux jeunes filles se contentèrent d'un omnibus pour faire le trajet, et Marcel qui avait présenté sagement à Madeleine le peu du temps gagné à prendre un fiacre.

Elles arrivèrent à Lariboisière un quart d'heure à peine après l'ouverture des portes et, sans hésiter, elles se rendirent directement à la salle Nélaton.

— Eh bien, demanda Madeleine, dès le seuil à l'infirmière qui, reconnaissant les jeunes filles, venait au-devant d'elles avec un certain empressement, comment va notre malheureux blessé ?

— Il vous le dira lui-même, mademoiselle, car il peut parler maintenant.

Une lueur de joie et d'espérance brilla dans les yeux de Madeleine.

(*A suivre*).